

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
(District La Providence)

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **5 octobre 2020**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative au lot 1 298 666, propriété de monsieur Patrick Arcand.

Cette demande consiste à permettre un nombre total de deux cases de stationnement pour un usage projeté « Studio d'enregistrement de musique » du groupe Commerce V (Commerce de détail non structurant) et pour un usage existant « Sérigraphie et broderie » pour l'immeuble sis au 15985, avenue Bourdages Sud, alors que l'article 19.9.2 du règlement d'urbanisme numéro 350 fixe un ratio minimal de 1 case par 30 mètres carrés pour les usages visés, soit de 10 cases pour le présent projet.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de ladite séance du 5 octobre 2020.

De plus, une présentation détaillée du projet est diffusée à l'adresse Web suivante : <https://www.ville.st-hyacinthe.qc.ca/ville/vie-democratique/avis-publics>

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier suivant la publication du présent avis et ce, jusqu'à midi avant la séance du 5 octobre 2020. Un formulaire est disponible à cet effet à l'adresse Web ci-dessus mentionnée.

Saint-Hyacinthe, le 16 septembre 2020



Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA
Greffière